

## **Procédure d'inscription en UAPS08 et UAPS08 anticipée : Examen de l'expérience professionnelle**

- 1) Télécharger le dossier de demande d'inscription [https://psychologie-travail.cnam.fr/les-unites-d-enseignement-136863.kjsp?RH=pst\\_formationdipl.&RF=pst\\_ue](https://psychologie-travail.cnam.fr/les-unites-d-enseignement-136863.kjsp?RH=pst_formationdipl.&RF=pst_ue) (partie UAPS08).
- 2) Compléter le dossier de l'ensemble des éléments demandés, y compris le rapport d'expérience professionnelle
- 3) Envoyer le dossier par mail ([par\\_secretariat.psychologie@lecnam.net](mailto:par_secretariat.psychologie@lecnam.net)) **ET** par courrier postale simple (sans AR) dans les meilleurs délais :  
**Gestion pédagogique et administrative – Titre de psychologue du travail -  
Salle 69 – 4<sup>ème</sup> étage - 41, rue Gay-Lussac 75005 Paris**
- 4) Etude des dossiers par le professeur responsable de l'UE.
- 5) Inscription auprès de la Fabrique des compétences, si validation (avec la notification de validation de l'expérience professionnelle).